

27 Avril 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

## Le SNUP vous parle PEPA

Après avoir passé plusieurs séances de négociation plutôt âpres, les revendications du SNUP commencent à aboutir.

Nous souhaitons que la Direction fasse un effort financier afin de récompenser la mobilisation des personnels sur l'année 2019 et surtout durant le confinement : force est de constater que les choses avancent...

Nous souhaitons aussi une attention particulière à destination des bas salaires, le nouveau texte de loi permettant le versement d'un montant défiscalisé jusqu'à 2 000 €.

En cette période de confinement, ce sont les personnes les plus fragiles qui souffrent le plus ; la loi permet de donner davantage que l'année dernière, alors le SNUP pense que la Direction peut faire plus.

Le 10 avril, le DG a évoqué l'idée d'un supplément d'intéressement.

Le 16 avril, la Direction, par l'intermédiaire du DRH, nous a proposé de relever le taux de redistribution de la masse salariale au titre de l'intéressement de +0,25%.

**INSUFFISANT pour le SNUP** car cela ne représente qu'une augmentation de +160 euros



par agent en moyenne alors que quelques jours plus tôt, la CDC annonçait fièrement la clôture de l'exercice 2019 avec « un résultat agrégé solide à 2,7 Mds€ ».

**Aujourd'hui la Direction revient avec une nouvelle copie !**

Elle nous propose désormais de revaloriser le taux de +0,50% pour porter la redistribution de la masse salariale au titre de l'intéressement à 7,75% en 2020.

**Le SNUP apprécie le geste mais il continue à penser que le DG, dans sa politique de reconquête du personnel, peut encore mieux faire...**

Pourquoi ?



L'augmentation se veut exceptionnelle et ne revêt pour le moment aucun caractère pérenne. Autrement dit, cela revient à calmer temporairement le mécontentement grandissant des personnels mais au risque de susciter une frustration plus grande à l'avenir par un sentiment de perte !



Le SNUP pense qu'il serait plus EQUITABLE d'allouer un montant forfaitaire unique de supplément d'intéressement à chaque agent plutôt que de se limiter à une simple augmentation du taux de l'enveloppe de +0,50%.

Dans ce contexte où nous devons tous faire preuve de solidarité, nous avons la prétention de penser que les plus gros salaires ne verraient pas d'un mauvais œil la concession d'une partie de leur supplément d'intéressement si celui-ci est destiné à bénéficier à ceux gagnant le moins.



Et le Travail Occasionnel à Distance (TOD) dans tout ça ? La mobilisation de 80% des personnels qui se connectent au quotidien n'est pas mise en valeur.

Les personnels qui travaillent à distance, souvent dans des conditions difficiles, percevront donc un supplément d'intéressement mais, contrairement aux agents qui exercent sur site durant le confinement, ils ne toucheront pas une prime de 1 000€.

? Le SNUP pense qu'il faut récompenser tous les efforts accomplis par les personnels en cette période exceptionnelle.

**Ne l'oublions pas, cette mobilisation extraordinaire permet à l'Etablissement**

**public de maintenir ses activités au service de l'intérêt général. Sans elle, il ne serait pas possible d'afficher la devise « Ensemble faisons grandir la France » !**



Nous rappelons qu'un supplément d'intéressement de +0,50% au titre de l'année 2020 *vous sera versé en 2021 et que ce montant sera disponible pour beaucoup d'entre vous uniquement dans 5 ans puisque défiscalisable à partir de 2026.*

Si la Direction avait privilégié le dispositif PEPA tel que visé par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020, l'argent aurait été versé sur le compte des agents au plus tard au 31 août 2020.

**Pourtant, la France n'a-t-elle pas besoin *d'une relance immédiate de la consommation ?***

*Allez Monsieur le Directeur général, il est encore temps d'encourager le collectif de travail en faisant un geste supplémentaire pour les bas salaires et les personnels qui font preuve de loyauté en travaillant depuis leur domicile en cette période de confinement.*

Le SNUP sait pouvoir compter sur votre *bienveillance !*

